



## Conseil d'Administration de l'AEFE

8 juillet 2020

### Déclaration liminaire de la FSU



Les 30 ans de l'AEFE ne sont finalement pas un moment très festif, conditions obligent. N'oublions pas pour autant l'origine de la création de l'Établissement public, qu'il n'est pas inutile de rappeler en deux mots :

- **Création d'un réseau pour donner un statut à des écoles** créées par des familles, des associations. Ces écoles devenues collèges, lycées pour beaucoup, ont évolué, se sont agrandies, ont gagné un statut. Elles ont accueilli des générations d'élèves qui ont appris bien sûr, se sont formés mais aussi épanouis au sein de ce réseau unique, tout en contribuant à forger son identité. Ces générations ont largement contribué et continuent de le faire à la diplomatie d'influence. Nos établissements ont largement fait leur preuve. Bien sûr nous eûmes des orages, trente ans d'amour....
- **La loi de 90 était également une nécessité pour donner un cadre administratif aux personnels et mettre un terme à leur précarité.** Eux aussi ont largement contribué à la diplomatie d'influence et continuent de le faire ! N'oublions personne : enfants, familles, personnels, et ne détruisons pas demain ce qui a mis tant d'années à être créé hier !

Concernant le **fonctionnement de ce Conseil d'administration**, nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises et y revenons par la force des choses : **nous demandons que le Conseil d'administration d'un des plus grands opérateurs de l'Etat fonctionne à nouveau normalement et selon la loi.** J'en veux pour exemple la consultation du 28 mai, où des délibérations ont été modifiées après le vote. Même de forme, ces modifications sont totalement inadmissibles, illégales peut-être.

**Nous demandons à nouveau que le CA revienne aux fondamentaux de la loi**, du Code de l'éducation, notamment dans le point 1 de l'article D 452-8 qui dit que le CA délibère sur "la politique générale de l'établissement". J'en veux pour autre exemple la situation de Washington. Nous obtenons une réponse à la question de la FSU sur le déconventionnement, mais ce point devrait faire partie intégrante de l'ordre du jour original et le CA devrait en débattre, se prononcer, car quitter le conventionnement, ou le rejoindre, a des conséquences sur lesquelles nous devons échanger. Nous siégeons aujourd'hui dans une instance inondée de questions diverses dont beaucoup ne relèvent pas de cette même instance. Ce n'est pas la FSU qui se prononcera pour moins d'échanges et moins de transparence mais attention : **ces échanges ne doivent pas noyer le fonctionnement premier du Conseil.**

Concernant l'ordre du jour, la FSU souhaite que le CA se souvienne demain qu'une partie de la dotation de l'Etat va servir aujourd'hui à soutenir des établissements privés de droit étranger. Oui, il y a urgence et nous ne doutons pas que la délibération sera votée. Les agents publics de l'Etat français, les contractuels ont eux aussi besoin de l'argent de l'Etat, et la dotation est censée, je le rappelle, couvrir les rémunérations ! Quand nous proposerons des aides aux personnels, ou des revalorisations indemnitaires, il faudra l'avoir en tête, ne serait-ce que par cohérence.

Enfin pour conclure sur l'urgence : certains personnels sont aujourd'hui encore bloqués dans leur pays et ne doivent pas être oubliés, y compris par le MEAE. **Tout doit être fait, y compris au niveau de la tutelle, pour débloquer ces situations.**